

## **PG AUTO – PHILIPPE GOURHAND**

15 rue Croix de Coeur  
56390 LOCQUeltas  
Siret : 831 219 753 00017  
APE : 501Z  
06 68 13 06 44  
[pg122938@gmail.com](mailto:pg122938@gmail.com)

### **CHECKLIST DES PIECES A FOURNIR & MODALITES D'ENREGISTREMENT**

#### **DECLARATION D'ACHAT - PROFESSIONNEL DE L'AUTOMOBILE**

##### **LISTE DES PIECES A FOURNIR :**

- un mandat (cerfa n° 13757\*03), tamponné et signé (original obligatoire)  
(a défaut, j'en éditerai un pré-rempli que vous devrez tamponner et signer lors de la transaction)
- un extrait KBIS datant de moins d'un an
- original ou copie du certificat d'immatriculation  
(barré, daté, horodaté et signé par le ou les titulaires du certificat d'immatriculation)  
(tamponné et signé par tous les professionnels de l'automobile successifs si vous n'êtes pas le seul intermédiaire)
- certificat de situation (non gage) datant de moins de 15 jours  
(s'il n'est pas fourni ou plus valide, j'en établirai un nouveau sans supplément)
- copie de la cession d'achat (cerfa n°13754\*03 ou 15776\*01) du véhicule dûment complétée
- copie de la déclaration d'achat (cerfa n°13751\*02) du véhicule dûment complétée

**NOTA** : s'il y a eu plusieurs intermédiaires successifs - professionnels de l'automobile - vous devez fournir l'historique complet des cessions, déclarations d'achat et enregistrements SIV successifs correspondants

##### **MODALITES DE L'ENREGISTREMENT**

- par courrier
- sur rendez-vous à mon domicile (voir horaires dans la rubrique contact sur le site)
- dépôt des pièces chez mon Employeur : OUEST CASS, Le Rodoué, 56420 PLAUDREN
- par mail à l'adresse [pg122938@gmail.com](mailto:pg122938@gmail.com) sauf le mandat original qui doit être pré-établi

##### **REGLEMENT (préalable à toute opération)**

- Espèces
- Chèque à l'ordre de PHILIPPE GOURHAND
- CB sur mon appli portable chez OUEST CASS ou à l'extérieur (mise en place prévue fin 2017)
- Virement sur mon compte PG AUTO (télécharger le RIB sur le site)(indiquer le numéro d'immatriculation en libellé du virement)

**NOTA** : si votre vendeur, particulier ou professionnel n'a pas fait enregistrer la cession au SIV, je serai dans l'obligation de procéder à cet enregistrement – mandat nécessaire et opération facturable - avant d'enregistrer votre DA